

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME.

Dimanche, 31 décembre.

La doctrine catholique produit une certitude plus large et plus haute que la certitude rationnelle. Cette certitude, le R. P. Lacordaire en constate la nécessité, l'existence en fait, et le caractère. Tel est l'objet de cette conférence.

Voici en quels termes le R. P. entre en matière :

« La doctrine catholique produit donc à la fois dans l'esprit humain une certitude rationnelle et une répulsion persévérante. La force de la doctrine comporte évidemment, puisque depuis tant de siècles cette doctrine a résisté à la répulsion de la puissance temporelle et de la puissance du génie, les deux plus grandes forces que l'homme puisse humainement concevoir. Est-ce donc, Messieurs, que c'est la certitude rationnelle du christianisme qui l'a soutenu toute seule ? Est-ce ce bras de chair dont dispose aussi l'Eglise ? Est-ce cette force humaine et visible qui a soutenu notre doctrine contre tant et de si redoutables ennemis ? Ah ! ne le croyez pas ; cela est impossible : toute doctrine qui n'a qu'un appui rationnel, qui ne se défend que par la raison, est une doctrine impuissante, une doctrine perdue, une doctrine morte, et, pour tout dire, en un mot, une doctrine académique.

« Il y a donc nécessairement dans la doctrine catholique une certitude plus large, une certitude plus haute que la certitude rationnelle ; et quoique l'une ne soit pas complètement séparée de l'autre, le vrai piédestal de notre doctrine est là où je l'indique.

« Je vais vous montrer aujourd'hui cette nécessité d'une certitude plus large et plus haute que la certitude rationnelle ; et, en second lieu, je vais vous faire voir que le phénomène de cette certitude plus large et plus haute est en effet produit dans le monde par la doctrine catholique. »

1. Nécessité d'une certitude plus large et plus haute que la certitude rationnelle, par rapport à la doctrine catholique :

« La doctrine est la science de la vie, je l'ai dit et je le répète, par conséquent elle appartient à tout ce qui vit, à tout ce qui vit en comprenant la vie, à tout ce qui vit en étant maître de sa vie, à tout ce qui vit en pouvant diriger sa vie comme il lui plaît, c'est-à-dire aux intelligences ; mais la doctrine c'est quelque chose, elle n'est un guide véritable qu'autant qu'elle produit la certitude ; car une doctrine qui ne produit pas la certitude est un fil qui casse entre vos mains comme ce fil qui égare plus qu'il ne conduisit dans le labyrinthe. Or la certitude rationnelle, cette conviction réfléchie raisonnée, savante, n'appartient qu'à un très petit nombre d'hommes. Il n'y a qu'un très petit nombre d'hommes qui puisse se rendre compte des motifs rationnels de leur adhésion à une doctrine, quelle qu'elle soit. Les enfants ne le peuvent pas, et l'enfance est le commencement de l'humanité ; toute l'humanité passe au berceau et est humiliée dans les langes qui ne lui permettent pas de connaître par elle-même la vie dont elle est l'entrée ; après cela, quand nous sortons de l'enfance, qui se prolonge bien plus que nous ne le croyons, les nécessités de la vie nous saisissent, il faut gagner son pain quotidien ; nous y sommes tous condamnés, et l'immense majorité n'échappe pas à cette loi fatale. Or, Messieurs, vous êtes assez avancés en expérience pour savoir ce que coûte de sueurs, d'inquiétudes et d'asservissement de la pensée, le besoin de sustentation sa propre existence, sans compter toutes celles qui dépendent de la nôtre ; par conséquent l'humanité est condamnée à ne pas savoir, à se gouverner par des motifs dont elle ne se rend pas humainement raison ; et si cela est vrai pour une science unique, pour les mathématiques, pour l'histoire, pour un ordre de connaissances quelconque, qui est pourtant limité, que sera-ce de la doctrine catholique ?

« La doctrine catholique, sous le rapport rationnel, a ses racines dans la métaphysique, dans l'histoire, dans la politique, dans les sciences naturelles ; dans la métaphysique, par l'étude de Dieu et de l'âme, des substances spirituelles, et de leurs rapports avec les substances matérielles ; dans l'histoire, parce qu'elle s'appuie sur des faits qui se sont passés à toutes les époques du monde et qui se complètent encore chaque jour ; dans la politique, puisqu'elle a changé la face de la société et qu'elle lutte sans cesse contre des forces sociales qui tendent à modifier son œuvre ; dans les sciences naturelles, puisque tout ici-bas exprime Dieu, manifeste Dieu, et qu'en faisant des équations sur un tableau noir avec de la craie blanche, sans le savoir ou plutôt en le sachant, on parle de Dieu et aussi contre Dieu, parce qu'il n'y a pas un x et un y , il n'y a pas un a et un b , il n'y a pas un arbre le long d'un ruisseau, pas un grain de sable au bord des mers, pas un astre dans le

ciel, il n'y a rien, depuis l'extrémité de nos cheveux jusqu'à la pointe de nos pieds, depuis le pôle le plus élevé jusqu'au pôle le plus bas, il n'y a rien qui ne vienne de Dieu, qui n'aille à Dieu, qui n'existe par lui, qui ne subsiste par ses lois, en sorte que la doctrine catholique a des liens avec toutes les connaissances possibles, et qu'un docteur catholique complet ne s'est jamais vu et ne se verra jamais.

« Et voilà cependant ce qu'il faut savoir, au moins à un certain degré, pour posséder une certitude rationnelle de la doctrine catholique ; il faut être prêt à répondre à tout venant sur la métaphysique, sur l'histoire, sur la politique, sur les sciences naturelles ; qu'on parle à un médecin, à un métaphysicien, à un historien, on l'interrogera sur sa spécialité, tandis que nous, qui représentons la certitude rationnelle du christianisme, il faut que nous répondions à tout, qu'il n'y ait pas une objection qui nous soit insoluble, de quelque part qu'elle soit prise. C'est le droit de la science de nous interroger, c'est notre devoir de la satisfaire ; et toutes les lois que nous sommes muets, je ne dirai pas que nous trahissons la vérité, mais cela prouve combien la difficulté de la connaître dans son entier est grande et profonde, puisque ceux qui lui débouvent toute leur existence, peuvent être quelquefois, je ne dis pas ébranlés, mais étonnés, et attendre des siècles la réponse inévitable qu'ils apportent toujours à la vérité.

« Exigerez-vous donc de l'humanité une telle science ? Messieurs, elle en est trop évidemment incapable, et par conséquent si la doctrine catholique n'avait d'autre appui que sa force rationnelle, elle périrait, parce que, après tout, c'est la masse ignorante qui fait le fond de l'humanité, et que la vérité lui a été destinée autant qu'à vous, mieux qu'à vous, puisque les âmes, considérées en elles-mêmes, sont égales, et que c'est nécessairement le plus grand nombre qui doit l'emporter dans la balance de Dieu.

« Mais vous me direz : Il ne s'agit pas de cela ; les ignorants ont une certitude rationnelle indirecte, c'est à dire que, connaissant leur impuissance, ils s'en rapportent à ceux qui ont étudié, à l'aristocratie dépositaire de la certitude rationnelle du christianisme. Eh bien ! Messieurs, quand j'admettrais, vous oubliez ce que je vous ai démontré préalablement : c'est qu'il y a sur la terre deux autorités enseignantes, une autorité qui affirme, c'est l'Eglise catholique, et une autorité qui nie, c'est cette vaste conjuration des esprits dont je vous ai présenté quelques traits dans mes conférences précédentes ; en sorte que le peuple n'a pas seulement à connaître les raisons directes de la doctrine catholique, mais que quand il veut, je le suppose, s'en rapporter à l'autorité, il est plus embarrassé que jamais ; car il trouve d'un côté une Eglise admirable, un ensemble d'hommes qu'on n'a vu que là, qui croient, qui affirment, qui baptisent, qui s'immolent pour leur foi ; il voit ce grand spectacle de l'enseignement catholique exprimé dans la pierre par les basiliques, dans la parole par la prédication, dans la vie par la charité, dans le sang par ce sang répandu en témoignage ; il voit ces faits, ce grand et héroïque spectacle ; mais il voit aussi des hommes qui détruisent les basiliques, qui prêchent contre l'Eglise, qui opposent la philanthropie à la charité, qui exposent aussi leur sang, qui pourrissent dans les cachots pour faire, en voulant ébranler la société chrétienne, un contrepoids au sang des martyrs ; à côté des livres imprimés en notre faveur, il en voit d'autres imprimés contre nous ; à côté du curé, il voit le colporteur ; à côté d'un journal chrétien, il en trouve un impie ; en face d'une parole, une autre parole, en sorte que le monde est pour lui comme un écho double qui parle sans cesse à son oreille droite et à son oreille gauche, qui lui dit : Viens à moi, je suis la vérité ; monte d'un côté, descends de l'autre ; nie et affirme. C'est à dire que vous proposez à ce pauvre malheureux, qui est l'humanité, la plus épouvantable des guerres comme le moyen le plus facile de s'éclairer.

« Deux philosophes faisaient une traversée dans une barque ; ils se prirent de querelle sur des points de métaphysique et de religion. Il y avait, à côté d'eux, un capucin qui se montrait fort attentif à la discussion. La traversée finie, les philosophes se levèrent et dirent au moine : Mon père, vous avez entendu ce que nous avons dit : maintenant dites nous dans votre opinion, quel est celui qui vous paraît avoir raison. Le capucin se recueillit et leur dit : Messieurs, je vous ai écoutés avec l'attention la plus profonde et avec le plus grand plaisir ; et s'il faut vous dire ma pensée... Mais faut-il que je vous la dise, ma pensée ? — Oui, dites-nous la. — Eh bien ! s'il faut vous dire ma pensée, je n'ai pas compris un seul mot de tout ce que vous avez dit.

« Messieurs, ce capucin, c'est le peuple, c'est l'humanité avec sa robe de

hure et sa corde, c'est l'humanité illettrée, pauvre, couverte de sueur, hâlante pour gagner un misérable pain. Et vous croyez que Dieu a mis son salut au prix de tous les logoglyphes que vous agitez depuis six mille ans ! Ah ! j'en jure par la bonté divine, il ne peut pas en être ainsi ; la vérité n'est pas un sphynx qui propose des énigmes à l'homme, et qui dévore les malheureux incapables de les expliquer.

« Et puis, quand les peuples s'en rapporteraient à une autorité purement humaine, quoi ! Messieurs, il y aurait donc deux classes d'hommes ; l'une, qui se mettrait en communion directe avec la doctrine, l'autre, qui la recevrait de seconde main ; l'une, qui aurait la vision de la vérité, qui parlerait avec Dieu ; l'autre, qui ne verrait rien que par l'homme, ne parlerait qu'avec l'homme, ne recevrait que de l'homme cette vérité, que les savants auraient contemplée par le privilège de leur naissance. Eh ! Messieurs, ce serait alors une foi humaine, ce serait ce que nous appelons une certitude morale. On croirait à la doctrine catholique comme on croit à l'existence de César, parce qu'il y a des hommes qui attestent que César a existé. Dieu et César n'auraient que la même certitude !

« En outre, si la doctrine catholique est véritable, s'il y a une doctrine religieuse en ce monde, est-ce que la lumière de la vérité, est-ce que la certitude de cette doctrine doit venir d'en bas, est-ce qu'il faut que l'homme escalade le ciel comme Prométhée pour en arracher le feu sacré, est-ce que c'est l'homme qui, avec ses moyens infirmes, doit arracher la vérité du sein de Dieu, ou bien est-ce Dieu qui doit descendre pour le chercher, le prendre et l'emporter, est-ce cette parole du Christ qui est véritable : *Quando exaltatus fuero, a terra, omnia traham ad me ipsum, quand j'aurai été enlevé de terre, j'attirerai tout après moi ?* ou bien est-ce l'homme qui doit attirer Dieu, comme ces appareils que nous plaçons au sommet des édifices pour faire descendre la foudre, doit-on mettre au bas de la statue de l'humanité communicant avec Dieu, ce que l'on a mis au bas de la statue de Franklin :

Eripuit celo fulmen sceptrum que tyrannis !

« La doctrine catholique est-elle l'effort de la raison humaine pour arriver à la vérité ; est-ce une conquête violente contre une souveraineté qui nous est hostile, et qui nous mesure avec avarice l'eau et le pain du ciel ?

« Quoi ! Dieu a répandu sur la terre ce qui est nécessaire à notre nourriture matérielle avec profusion, sans mesure, il a planté les bois et semé les moissons avec une infinie variété ; nous n'avons qu'à baisser les mains, qu'à donner un léger coup de charrue pour que la terre se couvre de produits ; le soleil se lève chaque matin et se couche chaque soir ; la pluie monte et descend ; la rosée et la chaleur se succèdent sans interruption ; nous n'avons pas besoin d'entrer dans des laboratoires pour en extraire les substances bienfaisantes : elles sont à nos pieds, elles ne demandent qu'une légère coopération de notre part, et alors même que nous ne la cultivons pas souvent, la terre est encore féconde ; et quand il s'agit de nourriture de l'esprit, du salut éternel, vous voulez que ce soit l'homme qui fasse tout, et Dieu rien ; que ce soit la charrue de notre raison qui creuse de pénibles et rares sillons dans la terre de la vertu et de la vérité, et qu'il ne vienne là que ce que nous aurons semé ou plutôt créé nous-mêmes à grandes peines ; vous voulez que, couchés sur des livres pendant des siècles, nous ne puissions savoir que par A plus B, que c'est Dieu qui a fait le monde et qui est mort pour lui. Cela n'est pas, Messieurs. La vérité, c'est une mère qui tient ses enfants sur son sein, qui leur donne le lait, qui sollicite leur appétit et ne demande qu'à les nourrir ; et l'humanité c'est l'enfant qui n'a qu'à se baisser pour trouver la vie. Oui, il doit y avoir une voie divine de la vérité, une voie simple et facile ; oui, le soleil de la vérité se lève et se couche chaque jour ; la pluie de la vérité tombe du ciel ; le vent de la vérité souffle à l'Orient et à l'Occident ; l'esprit que touche la vérité n'est pas conquérant, il est conquis ; il ne va pas la chercher le premier, c'est elle qui vient à lui, qui l'embrasse, qui lui dit : Mon fils, je suis à toi, je ne te demande qu'un effort, c'est de ne pas me repousser. »

A continuer.

On lit dans *l'Univers* :

Notre correspondant de Grèce, qui dernièrement nous a transmis des renseignements dignes de l'intérêt de nos lecteurs, ajoute, dans une lettre plus récente les observations suivantes, que nous recommandons à nos hommes d'Etat, et surtout aux catholiques.

« Que Dieu conduise au port le vaisseau chargé des destinées de la Grèce ! Il peut être battu des vents et des orages, et heurter contre quelque écueil ; mais du moins ses voiles sont déployées et il vogue, et le mouvement vaut mieux que l'immobilité. Il a brisé la chaîne que lui avait passée son ennemi, et il se rallie aux Etats de l'Occident. Sa boussole ne se tourne plus vers le nord. Que la France donc ne néglige point de profiter de l'heureux changement opéré dans les esprits, dont les plus clairvoyants cherchent et préfèrent son alliance comme gage du salut de la nation. Qu'elle y développe les principes de sa civilisation et qu'elle sème des germes spirituels propres à préparer avec le temps une union plus forte et plus durable que celle des intérêts politiques. La foi du peuple grec a été jadis faussée et égarée par de misérables passions de vanité nationale, qui ont causé la ruine de son pouvoir et le triomphe de l'islamisme. Dans ce moment où le symbole de Mahomet tombe et déperit, quel rôle brillant la terre des héros homériques ne peut-elle pas jouer parmi les nations de l'Orient ? Protégez donc ce peuple qui renait, réglez et dirigez ses mouvements et aidez-le à régénérer son clergé, seul encore retardataire et enchaîné au passé par les préjugés de l'ignorance.

C'est par lui que la Russie nous atteint et veut lier à son projet de formation d'un nouvel empire d'Orient. Sachez-le et surveillez tous ses mouvements. Notre chef ecclésiastique, Germanos, est vendu à ce gouvernement depuis la première révolution qui nous affranchit des Turcs. Il reçut alors des croix et une pension qui vient d'être doublée depuis les événements de septembre. Quelques jours avant qu'ils éclatassent, en conversation bien informé, il partit pour Constantinople et fut s'aboucher avec le patriarche de cette ville, Oikonomos. Ils devaient, d'après l'ordre du synode de Pétersbourg, traiter l'affaire de la réunion spirituelle de la Grèce au patriarchat byzantin. Tout était arrêté et convenu, et Germanos revenait à Athènes mettre la dernière main à l'entreprise. Alors on a annoncé dans les journaux, comme une nouvelle insignifiante : « Le saint synode d'Athènes veut soumettre les affaires ecclésiastiques au patriarchat de Constantinople ; mais sa proposition sera discutée dans l'assemblée nationale. »

Nous espérons que les représentants de la nation ont déjà reconnu le piège, et qu'ils s'écarteront de leur improbation un projet tendant à livrer nos consciences au despotisme du czar. Car il tient dans sa main le synode de Pétersbourg et le synode de Pétersbourg se vante de diriger celui de Constantinople. Donc nous retomberions de ce côté dans l'abîme.

Le patriarche de Constantinople, nous dit-on, richement pensionné de la Russie, s'est fait bâtir sur la côte d'Asie, dans l'emplacement de l'ancienne Calcédoine, un monastère. Et il aurait l'ingénuité de dire : Là seront ma résidence et ma retraite, dans quelques années, lorsque le pays appartiendra à mon puissant maître. Quoique très-vieux, il compte bien emporter cette consolation du présent dans la tombe.

Notre demi-civilisation, empruntée à tous les peuples de l'Europe, a introduit un mélange de croyance et d'idées contradictoires qui ont fait perdre à beaucoup la foi. On comprend néanmoins qu'une société ne peut se régénérer sans religion, et le gouvernement désire la régénération de la nation. Irait-il donc chercher cet élément de vie chez nos frères dégénérés, les Phanariotes, ou parmi les épaisses ténèbres et la corruption du clergé russe ? Non ; que Dieu garde les Grecs et qu'il les ramène à l'union de l'Occident latin ! le long enchaînement de leurs malheurs sociaux commença avec le schisme qui les en sépare.

LETTRE D'UN PÈRE A SON FILS INCRÉDULE.

Un jeune homme entré depuis quelque temps au service militaire, y avait porté les principes religieux qu'il avait reçus dans sa famille ; mais bientôt les mauvais discours, les exemples corrompus et les occasions dangereuses lui firent abjurer sa foi et embrasser ces opinions incroyables qui donnent tant de facilité aux passions. Revenu passer quelques semaines dans sa famille il n'y dissimula point le déplorable changement qui s'était opéré en lui, et ce fut à ce sujet que dès qu'il eut rejoint son corps, son père lui écrivit la lettre suivante qui mérite d'être méditée par tant de jeunes gens qui n'abandonnent le religion que parce qu'elle contraire leurs mauvais penchants :

« Je vous ai dissimulé, mon cher fils, le chagrin profond que les sentiments d'irréligion, que vous affichez maintenant, m'ont causé pendant votre court séjour près de moi ; mais la tendresse paternelle qui m'a fait redouter de troubler le bonheur que vous paraissiez goûter au sein de votre famille, m'obligera à vous adresser quelques réflexions sur un changement de croyances dont les conséquences sont si grandes. Il y a peu d'années, vous quittâtes la maison paternelle dans des sentiments religieux qui faisaient ma consolation ; hélas ! je viens de revoir mon fils incrédule et impie ! Plus ce renversement dans toutes vos idées est considérable sur un sujet aussi important, plus les raisons qui l'ont déterminé doivent être fortes et frappantes car pour vous conserver quelque estime, je me plais à me persuader que ce n'est ni par faiblesse, ni par corruption, que vous avez abjuré vos anciens principes.

« Que j'ai cependant de peine à concevoir que votre apostasie soit l'effet de nouvelles lumières ! Car depuis deux ans vous n'avez pas pu vous livrer à des études sérieuses, vous n'avez point été entouré de savants. Quelle lumière eubite a donc pu vous faire voir tout-à-coup que vos anciens opinions étaient des erreurs ? Vous n'en aviez pas encore bien médité la valeur, je le crois, mais enfin qui vous a convaincu si tôt, qu'à peine sorti de l'adolescence, vous deviez regarder votre père et tous vos aïeux comme des dupes et des insensés ? Car c'est là la conclusion nécessaire de votre opinion actuelle. Mon fils, j'ai servi avec quelque gloire, pendant trente ans ; j'ai vu beaucoup plus que vous n'avez vu ; j'ai lu et entendu beaucoup plus que vous n'avez pu lire et entendre ; et cependant j'ai conservé l'amour de ma religion ; mon expérience et mes réflexions n'ont fait qu'augmenter ma foi ; et vous, en quelque mois peut-être, vous avez décidé que mes principes, n'étaient que préjugés, qu'absurdités ! Mais si de nouvelles lumières vous ont fait connaître combien je m'abusais, et que vous deviez rejeter mes principes, comment n'avez-vous pas daigné faire part de découvertes aussi importantes à celui qui vous avait donné tant de marques de son amour ? Quelle ingratitude ! Quel égoïsme ! Mais non, encore une fois, je ne puis croire que vous ayez embrassé vos nouvelles opinions avec conviction.

« Serait-ce donc par faiblesse, par crainte des railleries et des sarcasmes de ceux qui vous entourent ? Que ce motif serait vil ! Ne vous abusez point, mon cher fils, il est un courage plus difficile et plus noble que le courage assez commun qui fait affronter les périls et sacrifier la vie dans les combats, c'est celui qui sait affronter le ridicule et sacrifier l'amour-propre pour être

fidèle à sa conscience. Le premier n'est quelquefois qu'un aveuglement passager produit par l'enthousiasme de la gloire; mais le second est fondé sur l'énergie d'une âme raisonnable et le sentiment de la vertu.

« Si ce n'est ni la conviction de votre esprit, ni la faiblesse de caractère qui ont déterminé votre apostasie, ce ne pourrait donc être que la corruption du cœur? Je ne m'appesantirai point sur cette question. Jugez-vous vous-même. Vos mœurs sont-elles aussi pures que quand vous partîtes pour l'armée? Ah! qu'il m'est pénible de penser que vos principes qui n'auraient peut-être pas variés; si je vous avais envoyé au milieu d'une académie de sophistes subtils, n'ont pu résister à la société de vos jeunes compagnons d'armes, qui n'ont probablement point la prétention de briller par la science et par la logique. »

Cette lettre qui finissait par une exhortation touchante et paternelle, fit impression sur le jeune militaire chez qui la corruption n'était point assez profonde pour avoir étouffé la droiture du cœur. Il eut honte des reproches que son père lui adressait, tout à la fois avec tant de force et tant de tendresse. Il revint à la religion qu'il avait apprise à aimer dans ses premières années, il l'étudia avec sincérité, il s'en pénétra de plus en plus; et cette religion qui n'avait d'abord été pour lui que l'objet d'un sentiment d'enfance, vague et peu raisonné, devint peu-à-peu l'objet d'une conviction intime et profonde qui ne fit que se fortifier chaque jour d'avantage.

Minerve.

Province du Canada.

C. T. METCALFE.

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenderesse de la Foi, etc. etc. A tous ceux que ces présentes verront et qu'elles concerneront, salut :

ATTENDU, que le vingt-quatrième jour de juin, dans l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-vingt-neuf, Son Excellence Sir James Kempt, alors Lieutenant-Général et Commandant des Forces, dans notre dite ci-devant Province du Bas-Canada et Administrateur du Gouvernement d'icelle voulut d'après l'ordre en Conseil de notre dite ci-devant Province déclarer que toutes les applications pour terres en conséquence de services rendus dans la Milice Incorporée durant la dernière guerre avec les Etats-Unis d'Amérique, fussent reçues jusqu'au premier jour d'août mil-huit-cent-trente-un, et pas après; et qu'un avis public à cet effet fut d'après l'ordre susdit, inséré dans la *Gazette Officielle* de Québec, pour l'information de toutes les personnes concernées; et attendu qu'il nous a été représenté qu'en raison d'une erreur et d'un défaut dans tous les avis insérés dans la dite *Gazette Officielle* de Québec, sous et en vertu de l'ordre en Conseil susmentionné, le tems durant lequel les applications des individus ayant des titres à l'obtention des terres pour services militaires comme susdit, était limité au premier jour d'août mil-huit-cent-trente, en conséquence de quoi les individus, sus-mentionnés, ont été privés de l'occasion d'établir leurs réclamations comme susdit; et attendu qu'un mémoire signé par certains individus, alléguant leur droit à l'obtention de terres pour services rendus comme susdit et se plaignant que le tems limité spécifié dans le dit avis ne leur a pas permis de faire les applications nécessaires, nous a été dûment présenté, et nous n'ayant pas la volonté de permettre une erreur et un défaut de la nature sus-mentionnée pour ne pas empêcher l'efficacité de l'intention réelle du dit ordre en Conseil et étant toujours désireux que les services rendus par nos loyaux sujets canadiens puissent recevoir leur due récompense, AVONS par et de l'avis et consentement de notre Conseil Exécutif, et de pour notre Province du Canada, cru bon d'émaner cette Proclamation, pour déclarer et faire connaître, et ici déclarons et faisons connaître que toutes applications pour terres en conséquence de services rendus dans la milice durant la dernière guerre, avec les Etats Unis seront reçues durant l'année à commencer le premier de mars prochain, pour être complétées, et se terminer le premier jour de mars de l'année mil-huit-cent-quarante-cinq de la même manière qu'elles l'auraient été si elles avaient été présentées dans le tems spécifié dans l'ordre en Conseil sus-mentionné, ce de quoi sont requis de prendre avis tous nos aimés sujets, et tous ceux que ces présentes concerneront, lesquels doivent agir en conséquence.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir CHARLES THEOPHILUS METCALFE, Baronet, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un de Nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc. etc. : A notre Hôtel du Gouvernement, à Kingston, en notre dite Province, ce vingtième jour de février, en l'année mil-huit-cent-quarante-quatre, et de notre règne la septième.

D. DALY, Secrétaire.

C. T. M.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Kingston, 20 février 1844.

AVIS Public est donné par ces présentes que les individus qui ont droit aux RÉCOMPENSES de la Milice, conformément à la Proclamation issue ce jour, soient seulement ceux qui ont servi dans les corps sous-mentionnés dans

le Bas-Canada, pendant la dernière guerre américaine, et qui n'ont pas reçu jusqu'à ce jour aucune terre ou scrip pour leurs services, savoir :

Les 1er., 2nd., 3ème., 4ème., 5ème. (Chasseurs Canadiens) et 6ème., bataillons de la milice choisie et incorporée.

L'état Major de la Milice en devoir actif.

Les Voltigeurs Canadiens.

« Infanterie Légère de la Frontière.

« Voyageurs Canadiens.

« Voyageurs du Commissariat.

« Dragons légers provinciaux.

« Dragons Canadiens.

« Corps de guides.

« Artillerie de la Milice.

« Conducteurs de l'artillerie de la Milice.

Auxquels peuvent être ajoutés :

Tels officiers ou hommes, sans référence au corps dans lequel ils ont servi, qui peuvent avoir été blessés ou pris prisonniers, et les représentans de ceux qui peuvent avoir été tués dans l'action contre l'ennemi.

Dans les cas où le service était accompli par un substitut tel contitut seulement devra obtenir la récompense.

Dans celui où le milicien est mort, et en l'absence d'un testament, les personnes suivantes, dans l'ordre dans lequel ils sont décrits, seront reconnues comme ses représentans, et auront droit alternativement, savoir :

1^o. La veuve.

2^o. Les enfans.

3^o. Le père et la mère ou le survivant.

4^o. Et en dernier lieu, les frères et sœurs également.

De tels représentans devront produire un certificat régulier d'enterrement ou autre preuve suffisante de la mort du milicien; aussi celui d'être ses seuls représentans, d'après la règle ci-dessus, et de mentionner distinctement quelle classe particulière ils réclament.

Toutes réclamations doivent être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne.

Chaque réclamant devra filer ou transmettre sa décharge primitive ou certificat de service, accompagnés d'un affidavit mentionnant que la dite décharge ou certificat de service est la sienne propre, qu'il a servi tel que ci-inclus mentionné, et n'a jamais jusqu'à ce moment obtenu directement ou indirectement par lui-même ou par le canal d'aucune autre personne, la récompense de milice ou d'armée, soit en terre ou scrip.

Dans le cas où le réclamant ne pourrait se procurer la décharge ou certificat de service, il devra l'écrire.

Le bataillon ou corps dans lequel il a servi, le nom et grade de la personne qui commandait sa compagnie; et dire,

« S'il a servi sous son présent, ou quel autre nom.

« L'espace de tems, en quelle capacité il a servi.

« S'il fut régulièrement déchargé et dans ce cas, quand et où.

Les précédents et toutes autres informations et déclarations requises, qui ont du rapport avec les réclamations de milice, devront être faits sous serment devant quelque personne autorisée pour administrer tel serment.

Des listes de réclamations telles qu'admises seront publiées et les parties seront alors satisfaites en scrip tel que prescrit par l'acte des Terres, d'après le taux suivant :

Pour un lieutenant colonel, scrip au montant de £240 étant la valeur en échange de 1200 acres de terre à 4s. l'acre.

Pour un major, scrip au montant de £200, étant la valeur en échange de 800 acres de terre à 4s. l'acre.

Pour un subalterne, assistant chirurgien, adjudant ou quartier-maître, scrip au montant de £100, étant la valeur en échange de 500 acres de terre à 4s. l'acre.

Pour un sergent-major ou sergent quartier-maître, scrip au montant de £60, étant la valeur en échange de 300 acres de terre à 4s. l'acre.

Pour un sergent, scrip au montant de £40, étant la valeur en échange de 200 acres de terre à 4s. l'acre.

Pour un caporal ou soldat, scrip au montant de £20, étant la valeur en échange de 100 acres de terre à 4s. l'acre.

Le scrip ainsi accordé sera reçu par le gouvernement en paiement d'anciens ou de nouveaux achats de terres de la couronne, tel que prévu par le dit acte des terres.

Les individus faisant application pour le scrip, comme procureur pour un milicien ou représentans, seront requis de produire un pouvoir légalement fait.

Des décharges ou autres papiers filés ou transmis par ou de la part de personnes dont les réclamations peuvent être désavouées, seront renvoyés aux parties intéressées, [en faisant application] qu'après que l'investigation de toutes les réclamations soumises aura été terminée.

CORRESPONDANCE.

M. L'ÉDITEUR,

Ayant déjà admis dans votre journal une correspondance sur le déplorable incendie de l'église de Ste. Anne des Plaines, j'ai l'espérance que vous ne refuserez point de publier celle-ci qui, quoique tardive, pourrait être, je pense, de quelque utilité au public.

Le vif intérêt que je porte aux infortunés habitans de Ste. Anne des Plaines, m'ayant fait faire des recherches pour découvrir la cause probable de l'incendie de leur église, je n'ai pu l'expliquer qu'en supposant qu'il était l'œuvre d'un incendiaire.

J'ai tout lieu de croire maintenant que mes soupçons n'étaient point fondés; d'après tous les renseignements que j'ai reçus je demeure presque persuadé que le feu a été mis dans le grenier de la sacristie, au dessus d'un vestiaire où d'abord l'on avait cru que l'incendie avait originé.

Dans l'après-midi du 27 Octobre, deux étrangers suspects dont il serait peut-être possible de donner plus tard une exacte désignation, étant en voiture d'été quoique les chemins fussent alors couverts de neige, furent plusieurs fois rencontrés avant et durant l'incendie.—Vers 2 heures et demie on les vit venir au village par la route de Mascouche qui peut conduire à Ste. Thérèse ou à Ste. Scholastique.

En passant près du presbytère, ils arrêtèrent presque leur voiture pour regarder dans les fenêtres avec une attention extraordinaire et une effronterie sans bornes. Après avoir passé cette maison, qui n'a certainement rien de remarquable, l'un d'eux continua longtemps à la regarder d'un œil scrutateur et farouche.

La scélératesse était peinte sur leur visage, leur figure était si dure, si repoussante qu'une personne qui les vit entrer dans l'église vers 2 heures et demie en fit la remarque ainsi que deux autres personnes respectables qui, venant de Terrebonne à Ste. Anne, les rencontrèrent vers 4 heures à une lieue et demie du village. On a observé que leur voiture était restée au moins une demi-heure devant la porte de l'église. Vers 6 heures et demie lorsque déjà tout le toit de l'édifice était embrasé, deux hommes ou plutôt deux monstres à figure humaine passèrent en chantant sur le *Côteau* à 7 ou 8 arpens de l'église; ces scélérats eurent l'impudence de demander à un homme qui courait au lieu de l'incendie: *Qu'est-ce qui brûle?* C'est notre église, répondit-il.—*Eh! bien, cours éteindre le feu si tu peux, pour nous on s'en va.* Ces horribles paroles furent aussitôt suivies d'un éclat de rire infernal. A quelques arpens de là, un jeune homme leur demanda: *Est-ce notre église qui brûle?* On lui répondit d'un ton moqueur et insolent: *Absolument ce n'est pas celle de Terrebonne.* Plus loin dans le chemin qui conduit au *Trail-Quarré*, deux personnes qui accouraient à l'incendie les entendirent chanter et crier.

Dans ces différentes rencontres, l'obscurité empêcha malheureusement de bien distinguer leurs traits et la couleur de leurs habits; on a seulement pu remarquer leur cheval et la charrette dont la désignation exacte me porte à croire que ces êtres abrutis dont les cœurs féroces bondissaient de joie à la vue de l'incendie du Temple du Seigneur, étaient bien probablement les deux étrangers que l'on vit entrer dans l'église vers 2 heures et demie. A 3 lieues du village de Ste. Anne, entre 10 à 11 heures du soir, trois individus, dans une voiture parfaitement semblable à celle qui fut remarquée avant et durant l'incendie, arrêtèrent à une auberge où ils prirent à la hâte quelques verres de boisson. Ils étaient tellement pressés qu'ils ne voulurent pas donner à l'aubergiste le temps de remettre le change de leur argent. A la désignation de leurs habits et de leur figure, nous avons cru reconnaître les deux étrangers qui arrêtèrent à l'église dans l'après-midi. Le troisième individu qui fut ramassé je ne sais où, demanda en anglais à ses deux compagnons combien il y avait encore de miles à faire? Six miles, lui répondit-on. Il y a cette distance entre cette auberge et le village de Ste. Thérèse.—*Honni soit qui mal y pense.*

Comme il me paraît bien probable, d'après tous les renseignements qui m'ont été donnés, que le feu a été mis à l'église de Ste. Anne et comme on a eu lieu de croire qu'il avait été mis à celle de St. Philippe, je prends la liberté de conseiller fortement à Messieurs les Curés de tenir presque continuellement fermées les portes des Sacristies et celles de l'église à certaines heures de la journée. Ils ne sauraient trop se désier de tous ces fanatiques, de ces étrangers vagabonds, hypocrites qui depuis quelques années parcourent nos paisibles campagnes dans des vues hostiles au catholicisme.

Espérons cependant que la Divine Providence veillera sur nous pour nous préserver de tous les dangers qui nous environnent, pour éloigner tous les malheurs dont nous menacent ces lâches et vils ennemis de la foi catholique.

UN CITOYEN BIEN INFORMÉ.

Terrebonne, 2 Février 1844.

BULLETIN.

Recensement du Comté de Montréal.—Miliciens.—M. Bibaud.

Nous remercions M. Papineau, commissaire du recensement du comté de Montréal de la politesse qu'il a eu de nous envoyer une copie de l'acte pour faire le recensement des habitans du Bas-Canada et pour obtenir certains renseignements y mentionnés, avec un modèle ou cédule du recensement à faire. Nous espérons que tous les habitans se feront un plaisir de fournir les renseignements demandés dont la connaissance ne peut manquer d'être du plus haut intérêt public. Nous croyons qu'il serait avantageux et que les personnes éclairées rendraient un véritable service, si elles avaient la complaisance d'expliquer aux habitans l'objet de ce recensement et de dissiper par là les craintes et les appréhensions qu'ils ont coutume d'avoir dans ces circonstances, surtout dans certaines campagnes. Ce serait le moyen de rendre cette besogne

plus facile et plus complète, et d'exempter peut-être un certain nombre de payer l'amende de £2 10, encourue par les récalcitrans. Il est à souhaiter que cette statistique puisse se faire sans obstacle et que les documens curieux, qu'elle doit contenir, soient complets.

Le gouverneur, sir Charles Metcalfe, vient d'émaner une proclamation annonçant que tous les miliciens de la dernière guerre, auxquels il avait été promis des terres et qui ne les ont pas encore obtenues, pourroient les obtenir depuis le 1er. de mars de la présente année, jusqu'au même quantième 1845. On trouvera dans nos colonnes la susdite proclamation et la direction que donne à ce sujet le Département des terres de la Couronne.

M. Bibaud perd son tems et ses peines à vouloir nous faire la guerre. Les Editeurs ou plutôt l'Editeur des *Mélanges*, n'est pas l'auteur qui signe un *Souscripteur*. Il nous semble que nous en avons déjà assez dit à M. Bibaud pour le convaincre que nous n'y avons pris aucune part. Nous n'avons pas non plus essayé de défendre la censure susdite. Nous savions notre correspondant capable de le faire. Si M. Bibaud veut en connaître le nom nous sommes prêt à le lui donner. L'auteur n'en décline pas la responsabilité. Voici comment il nous écrit dans une lettre du 19 courant *Je me hâte de vous dire que vous avez liberté entière de me dénoncer comme auteur de la lettre qui signale au public le . . . de l'histoire de M. Bibaud et qui a été publiée dans l'avant dernier N^o. de vos "Mélanges."*

Je ne crains nullement le résultat d'une poursuite judiciaire: et M. Bibaud, s'il se laisse consulter par le bon sens, n'osera m'attaquer sur ce terrain.

Par là, M. Bibaud peut voir que nous sommes en état et en liberté de lui donner le nom du prétendu libelliste, quand il le voudra. Mais nous ne voyons pas encore l'avantage que M. Bibaud pourroit en tirer. Il nous semble que le nom n'y fait rien et que le plus avantageux pour lui est de démontrer que la censure tombe à faux. S'il y avait eu un peu moins de passion dans sa réplique, nous nous serions fait un devoir de la reproduire. Car nous pouvons assurer M. Bibaud, quoiqu'il en dise, que tout le mal que nous lui souhaitons, c'est qu'il puisse se disculper. Malheureusement, il ne paraît pas en prendre les moyens. M. Bibaud nous reproche de lui avoir dit des injures dans notre article éditorial du 20, nous ne pouvons encore comprendre en quoi nous l'avons injurié. Est-ce que par hasard, M. Bibaud regarde comme libelle, injure, réflexion immorale toute hésitation sur la véracité de son histoire?

M. Bibaud nous accuse d'imprudence en nous faisant dire que nous avons fait l'éloge de son livre sans l'avoir lu. N'en déplaise à M. Bibaud, qui va encore prendre cela pour une injure sans doute, nous n'avons point dit cela. Nous avons dit seulement que nous nous étions fait un plaisir de le recommander aussitôt après avoir reconnu l'opportunité et l'avantage d'un semblable plan, sans entrer dans le mérite intrinsèque de l'histoire. Nous ne prétendons pas nous justifier ici de l'accusation d'imprudence lancée contre nous, nous voulions seulement remarquer à M. Bibaud qu'il ne devrait pas le dire lui-même, car s'il y a eu imprudence de notre part, il faut que nous ayons pris pour une bonne autorité ce qui ne l'était pas. Mais arrêtons-nous. M. Bibaud va croire encore que nous lui disons des injures. Il n'en dit pas, lui, et ne peut en dire. L'expression de *pieuses fraudes*, prise en bonne part par lui, doit nous en convaincre. Certainement M. Bibaud après cela doit être innocent. Nous espérons que c'est la dernière fois que nous revenons sur cette matière.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

—Nous avons eue le plaisir d'assister hier pour la seconde fois à l'examen mensuel de l'école des Frères, qui s'est fait en présence de Mgr. l'évêque de Québec, de Mgr. l'évêque de Sidyme, de M. le curé de la paroisse et de plusieurs autres messieurs du clergé de la ville et de la campagne, ainsi que des officiers et des membres de la Société d'Education, et de quelques autres messieurs. Les enfans ont été examinés sur les matières suivantes: catéchisme, géographie avec cartes, grammaire française et analysée, lecture, écriture, tableaux chronologiques, histoire générale, histoire du Canada arithmétique, géométrie, dessin linéaire, etc. Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit, en rendant compte du premier examen auquel nous avons assisté, de l'ordre et de la discipline qui règnent dans cette école, du système d'enseignement qu'on y pratique et de ses effets merveilleux. Nous ajouterons seulement qu'il y a eu depuis un progrès sortent dans les différentes classes. Ceux qui n'ont pas eu le même avantage que nous,

pourront se former quelque idée de ce progrès, lorsque nous leur dirons qu'un des plus petits enfants de l'école, qui ne connaissait pas une lettre, il y a environ cinq mois, a récité devant nous hier la géographie de l'Europe, en nous promenant sur la carte et montrant avec sa baguette les différents pays, montagnes, rivières, lacs, etc., dont il disait les noms. Mais c'est dans la physionomie des enfants que nous aimons surtout à lire le progrès intellectuel; le changement qu'il y produit se fait d'autant plus remarquer que le développement de l'intelligence a été plus rapide. Or nous croyons que tout le monde a dû remarquer un changement frappant dans la physionomie générale des enfants depuis leur entrée à l'école, et même dans le court intervalle d'un examen à l'autre.

FRANCE.

—Une perte bien inattendue afflige l'Église de Rouen. Son Altesse Eminentissime Gustave Maximilien Juste, prince de Croÿ, cardinal de la Sicile, Eglise romaine, grand aumônier de France, archevêque de Rouen, vient d'être enlevé à son troupeau qui l'environnait d'autant d'affection que de respect. Le 30 décembre, quoiqu'il souffrit beaucoup de la goutte, il laissait à ceux qui l'entouraient une entière sécurité sur l'état de sa santé. Le 31, une recrudescence fatale s'étant manifestée tout à coup, on désespéra de le sauver. Au reste, sa vie finit, comme elle s'était écoulée pleine de calme et de douceur. M. l'abbé Juste, premier vicaire général et doyen du chapitre, que le digne prélat honorait de son affection, eut à remplir le triste devoir de l'administrer. Le prince reçut tous les sacrements avec une entière connaissance et la plus grande édification, et il adressa une allocution touchante à son chapitre. Il bénit tous les assistans; il bénit sa mission en pleurs; il bénit sa famille dans la personne de M. le Marquis de Conflans, son cousin-germain, venu tout récemment de Belgique pour le voir. Le deuil était général. Les prières de quarante heures avaient été ordonnées. Enfin, le 1er janvier 1844, à une heure du matin, le vénérable pontife s'est endormi du sommeil des justes. C'était l'anniversaire de M. de Quelen, et comme lui le prince a souri à la mort.

M. le cardinal, né au château de l'Hermitage, près le Vieux-Condé, le 12 septembre 1773, était avant la révolution chanoine du grand chapitre de Strasbourg. Il fut sacré évêque de ce siège le 9 janvier 1820, nommé grand aumônier de France à la mort du cardinal de Périgord, puis transféré à l'archevêché de Rouen et revêtu de la pourpre, qu'il honora par une piété angélique et par les plus belles vertus. La bonté s'alliait en lui à la dignité du caractère, et la persévérance, avec laquelle il soutint le privilège de la couronne contesté par M. de Quelen, qu'il estimait d'ailleurs sincèrement contre qu'il savait déployer au besoin une noble fermeté. Depuis la révolution de 1830, M. le grand aumônier de France cessa d'exercer les fonctions de sa charge, et, quoique présent au banquet du comte de Paris, ce ne fut pas lui qui procéda à la cérémonie. Tout entier à son troupeau, sur lequel il répandait d'abondantes aumônes, il ne sortait de son diocèse que pour aller visiter sa famille et le lieu de sa naissance. Tant qu'il a vécu, on s'est abstenu, par convenance sans doute, de nommer un autre grand-aumônier: la mort de l'illustre prélat qui souffrit avec autant de constance que d'énergie, sous la Restauration, les droits attachés à cette première dignité de la couronne, va permettre de lui donner un successeur, et le gouvernement actuel ne voudra pas se montrer moins intelligent et moins jaloux des privilèges concédés par le saint-siège que ne le fut Napoléon. La mort du vénérable archevêque fait encore vaquer un des premiers sièges de France: Dieu, qui a inspiré tant de bons choix, inclinera; nous l'espérons, le cœur du Roi des Français vers un Pasteur qui rappellera à l'Église de Rouen toutes les vertus de celui dont elle pleure la mort imprévue.

Le jour même de la mort du cardinal, le chapitre s'est assemblé. Rendant hommage à la sagesse du vénérable archevêque il a conservé son administration. MM. Juste, Surgis et Comment ont été nommés vicaires-généraux capitulaires.

—Nous apprenons, par le *Journal de Verdun*, que M. Letourneur, évêque de Verdun, est mort vendredi dernier à trois heures de l'après-midi, à la suite d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

ESPAGNE.

—Les archevêques de Séville et de San-Yago ont été réintégrés dans leurs sièges pontificaux.

SUISSE.

—On écrit de Coire (Suisse) que le coadjuteur élu en 1842, Mgr. Gaspard-Charles de Hohenhalken, devient évêque de Coire, par le fait de la mort de Mgr. Boissi.

RUSSIE.

—On écrit de Saint Pétersbourg à la *Gazette d'Augsbourg*, que les mesures sévères adoptées par le gouvernement relativement aux établissemens catholiques dans la Pologne et la Lithuanie seront mises à exécution au mois de mai prochain. Tous les biens des chapitres, paroisses et églises, seront confisqués au profit du fisc. Le clergé catholique sera soldé par l'état; et en conséquence, l'indépendance de ce clergé disparaîtra complètement.

ÉTATS-UNIS.

Les nouveaux-évêques.—Nous apprenons, dit le *New-York Freeman's Journal*, que la consécration des trois évêques nommés de cette ville, Mgr. John McCloskey coadjuteur de l'évêque de New-York, Mgr. André Byrne évêque du Petit-Rocher, et Mgr. W. Quarter évêque de Chicago, aura lieu le troisième dimanche du carême, le 10 mars, dans la cathédrale de New-York. Les évêques de Philadelphie, de Boston et de Richmond doivent y assister.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Dépêche du Secrétaire Colonial Lord Stanley à Son Excellence le Gouverneur Général Sir Charles Metcalfe.

[TRADUCTION.]

Dowling street 27 Janvier 1844.

Sir,—J'ai reçu vos dépêches Nos. 152, 154, 155 156. et 158, datées les 21, 22, et 23 ultimo transmettant des Pétitions à la Reine en faveur de 20 condamnés nommés en marge, qui furent transportés à la Nouvelle Galles du Sud pour la part qu'ils prirent à la rébellion dans le Bas-Canada.

Ayant soumis ces pétitions à la Reine, j'ai beaucoup de satisfaction de vous apprendre que, par la force de votre recommandation, Sa Majesté a proclamé le Pardon de ces condamnés, et m'a commandé d'en instruire le Gouverneur de la Nouvelle Galles du Sud, lequel pardon sujet à la condition qui y est uniformément attachée, que la conduite des prisonniers ait été telle qu'elle n'ait pu leur ôter leur titre au bienfait de cette extension de la clémence royale.

Au Très Honorable Sir Charles Metcalfe Bart. &c. &c. &c.

Je suis

[Signé.]

STANLEY.

Voici les noms des heureux infortunés.

E. P. Rochon F. E. Linguetoc, C. Rochon, H. Lanctot, J. G. Bour, P. Pinsonnault, J. Manceau dit Petit Jacques, E. Langlois, T. Béchard, A. Coupal dit Laroine, T. Robert, J. Longtin, M. Longtin, J. La Berge, F. X. Touchette, L. Turcotte ou Turcot, J. Dumouchelle, C. Bergevin, C. Brusson, J. B. Bousquet.

Association de la Délivrance.—M. Fabre, trésorier de l'Association de la Délivrance a reçu les sommes suivantes depuis notre dernière publication :

Paroisse de Ste. Marie de Monnoir, par M. le Dr. Poulin, . . .	£13 7 6
Paroisse de Berthier, par F. R. Tranchemontagne, Ecr. . .	18 2 10
MM. les Amateurs Canadiens, par M. F. Bonacina, trésorier, . . .	41 0 0
Paroisse de St. Constant, par Messire L. C. Vinet curé, . . .	12 0 0
Paroisse de St. Cyprien, par Messire Morin, curé, . . .	11 5 0
Paroisse de St. Hyacinthe par Eus. Cartier, Ecr.	35 5 0

Nominations.—Il a plu à Son Excellence le gouverneur en chef de nommer les personnes suivantes :

Vincent Dabé, François Mirille et Pierre Sirois, Ecuiers, comme Commissaires des Peûtes Causes, pour la paroisse Ste. Anne de la Pocatière.

Benjamin Dionne, Pierre Bon Enfant et Henry Duquemin, Ecuiers, pour être Do. Do. pour la paroisse de St. George de Kakouna.

Frs. Xavier Boucher, Pierre Garon et Pantaléon Brassard, Ecuiers, Do. Do. pour la Rivière Ouelle.

Alexis Rivard, Pierre Gauvreau et Olivier Pinceau, Ecuiers, Do. Do. pour Rimouski.

L'honorable Amable Dionne et Cyprien Le Bel, Ecuiers, Do. Do. pour Kamouraska.

David Morison Armstrong, Chs. A. Forneret, James Dignas et Jean Bie. Chalut, Ecuiers, Do. Do. pour Berthier. (D. de Montréal.) *Aurora.*

ANGLETERRE.

Dans la chambre des communes plusieurs notices intéressantes furent données, entr'autres une de lord Russell pour nommer un comité pour s'enquérir de l'Etat de l'Irlande.

IRLANDE.

—On lit dans le *Globe*: Jeudi il s'est tenu à Dublin un meeting très-important pour l'Irlande. Plus de cinquante nobles et gentils-hommes s'étaient réunies chez le comte de Clarendon-Boulard-Square, pour s'occuper de l'état actuel de l'Irlande. On remarquait parmi les personnes présentes à la réunion, le duc de Leinster, le marquis de Clauricarde, le marquis de Kilda, les comtes de Charlemont, Frédéric Ponsombay, etc., etc. L'assemblée a résolu de présenter une pétition aux deux chambres, où sont énumérés les griefs du pays, tels que l'inégalité de représentation dans le parlement, les abus de l'établissement de l'Église anglicane, les taxes oppressives et exagérées dont est grevée l'Irlande, etc.

—Le lord-maire de Dublin a offert à M. O'Connell sa voiture pour aller tous les jours de son procès à la cour du banc de la reine, et le ramener à sa résidence: Voilà quelque chose de neuf dans les annales criminelles, dit le *Morning-Post*, un conspirateur, sous le coup d'une accusation, se rendant à la cour du banc de la reine, dans une voiture d'Etat.

—On écrit de Dublin, le 19 janvier: La déposition que M. Frédéric Bond Hughes a faite devant la cour du banc de la reine a paru généralement favorable aux prévenus. On l'a trouvée impartiale. M. O'Connell le reconnaît lui-même. M. Ross, reporter du gouvernement, est le second témoin entendu. Cette déposition a déjà pris neuf séances; elle a consisté uniquement à lire des rapports.

Dublin, 20 janvier.—Hier, la Cour du Banc de la Reine a tenu audience. On remarquait dans la salle une plus grande affluence que de coutume, et dans les galeries une foule de dames élégamment décorées.

M. Sheil devait plaider, et le désir de l'entendre avait attiré le public en masse.

M. Sheil s'est exprimé ainsi: "Je me présente, MM. les jurés, dans cette affaire, comme avocat du fils de M. O'Connell; mais je suis aussi l'ami de M. O'Connell, et je connais si bien ses opinions, ses sentimens et ses idées, que je ne crains pas

d'assurer qu'il est incapable de commettre un seul des délits énumérés dans un acte d'accusation qui n'a pas d'exemple dans les annales du droit criminel.

«Le réquisitoire de l'avocat-général est une longue série d'extraits de discours et de publications qui remontent à neuf mois. Mais pourquoi donc a-t-il tardé à combattre un mal qui, dans sa conviction, menaçait la société entière ? On serait tenté de croire que l'honorable gentleman avait attendu le moment où les repealers se seraient compromis, et qu'il a adopté des moyens pour les faire tomber dans un piège de ce genre.

«Or, je le demande, n'est-il pas indigne de l'homme qui occupe le siège de Bush et de Plankett de se faire agent provocateur. J'ai de la peine à comprendre pourquoi M. l'avocat général a mêlé les journaux à l'accusation de conspiration. Qu'ont-ils fait, les journaux ? Ils ont rendu compte à leurs lecteurs des meetings pour le rappel. Que n'accusait-il les journaux eux-mêmes ? Il aurait même pu envelopper dans la conspiration les journaux conspirateurs, qui ont aussi publié les discours prononcés dans les meetings pour le rappel.

«Henri Hunt avait été accusé de conspiration et d'avoir assisté à une assemblée illégale ; le jury a écarté le chef de conspiration, et a déclaré le prévenu coupable d'avoir assisté à une assemblée illégale ; mais, Dieu merci ! les jurés irlandais savent faire leur devoir.

«Lord Wellesley s'était imaginé que les catholiques voulaient le chasser d'Irlande ; les protestans furent indignés de cette imputation, et le jury, tout protestant, acquitta les accusés. Jamais des protestans ne seront traduits devant un jury composé exclusivement de catholiques et livrés à leur merci.

«Vous vous rappelez les luttes qui ont précédé la glorieuse époque de 1782. Pourquoi, à cette époque, l'avocat général n'a-t-il pas poursuivi Grattan, Charlemont et Froone comme conspirateurs ? C'est parce que l'Irlande était alors une nation heureuse, elle n'était pas divisée. L'Irlande prit alors une noble attitude, et c'est au patriotisme et à l'intelligence des protestans d'Irlande que nos ancêtres sont redevables de l'indépendance législative. Si aujourd'hui l'Irlande contenait 8 millions de protestans, l'Angleterre oserait-elle les opprimer et les fouler aux pieds, comme elle a comprimé les catholiques ? Assurément les protestans s'élèveraient contre les abus nombreux dont nous nous plaignons, et il faudrait bien les écarter.

«Mais aujourd'hui l'Irlande est faible. Mes clients ont énergiquement demandé le rappel de l'union ; mais comment leur en faire un reproche ? n'avaient-ils pas lu les opinions de Bush, Plankett et Saurey sur ce sujet ? Ne sont-ils pas excusables ? C'est ce que je prie le jury de bien apprécier ?»

Ici l'avocat fait un tableau rapide des misères de l'Irlande, de son état actuel et des mesures prises par les divers ministères anglais qui se sont succédés depuis Pitt, pour arriver à l'émancipation des catholiques d'Irlande ; il soutient ensuite qu'en 1810 M. O'Connell a prononcé un discours dans un meeting présidé par le lord-maire, qui n'était pas moins énergique et enhardi que ceux qu'il a plu à M. l'avocat général de dénoncer au jury ; il demande ensuite que lecture soit donnée de ces discours ; il continue ainsi : «Sir Robert Shaw, le père du recorder actuel, a déclaré, dans une lettre qui a été publiée, qu'avec l'appui de la nation l'union était brisée. M. O'Connell n'a pas dit autre chose dans trente à quarante meetings, et ce langage, que l'avocat-général traite de radical, tout légiste, en Irlande, le trouve loyal et constitutionnel. L'association catholique peut être mise sur la même ligne que l'association du rappel, et cependant les ministres n'ont jamais eu l'idée d'y voir une conspiration. M. l'avocat général prétend que la reine Victoria a été appelée une reine perfide dans un des meetings de l'association pour le rappel ; je soutiens que l'assertion est fautive.»

L'avocat entre dans quelques développemens pour justifier l'établissement de la cour des arbitres ; il soutient que parmi les quakers il existe des juges arbitres, il termine ainsi :

«Messieurs, on a calomnié de la manière la plus indigne le caractère du père et celui du fils. Il a plu à la malveillance de les supposer violens, irascibles, durs, et cependant tout le monde doit se rappeler la bienveillance avec laquelle M. O'Connell, luttant contre mille obstacles, sut faire rendre justice au malheureux sir Abraham Bradleyking. Je cite ce seul fait, et j'en aurais mille autres à citer de même nature.

Le résultat des démarches de M. O'Connell fut que le pauvre Bradleyking recouvra des moyens d'existence qui lui étaient indispensables : aussi sa reconnaissance s'exprimait-elle dans les termes les plus vifs et les mieux sentis ; et ici, Messieurs, la bienveillance portait un cachet d'autant plus beau, que sir Abraham Bradleyking était loin d'être mu par la communauté de sentimens politiques avec son bienfaiteur.

«Messieurs, vous pourrez priver l'accusé de sa liberté, vous pourrez priver ses yeux de la lumière du jour, vous pourrez l'ensevelir dans un cachot où jamais ne sera descendu un rayon du soleil, mais vous ne lui enlèverez pas du moins la consolante pensée d'avoir fait une noble et bonne action, et vous n'empêcherez pas que chaque soir il ne puisse, genou en terre, adresser au Créateur une prière fervente, la prière du cœur.

«Ni l'homme à qui sir Abraham Bradleyking exprimait sa reconnaissance ni le fils de cet homme ne sont coupables des desseins sanguinaires qu'on leur prête ; si noire représentation est perdue au sein du parlement, faites, Messieurs, qu'elle se retrouve dans le jury. Et ne croyez pas que l'Irlande

veule s'intéresser à l'issue de ce grand procès ! Il n'est pas en Europe une capitale où, le jour de la reddition du jugement, chacun s'arrêtant dans la rue, ne s'empresse de demander : «Eh bien ! savez-vous si douze jurés ont eu le courage d'envoyer en prison le libérateur de l'Irlande ?»

«Quel que soit votre verdict, Messieurs, il est prêt à le subir. Il sait que les yeux du monde entier sont attachés sur lui, et que la postérité l'admira toujours, libre ou captif. Peu lui importe personnellement son sort à venir ; ce qui l'intéresse, ce qui l'inquiète le plus, c'est le sort de ses amis. Messieurs, je ne saurais me défendre d'une émotion indicible, je vous l'avoue, à la pensée de pouvoir dire à la vue d'un édifice du voisinage :

«C'est dans ces murs que l'on a enfermé le libérateur de l'Irlande avec le plus cher de ses enfans. Non, cela ne sera pas, Messieurs, vous n'enfermerez pas M. O'Connell dans la prison que M. le procureur général demande pour lui. Quand le printemps sera venu, quand l'hiver sera passé, lorsque le printemps renaitra encore, ce ne sera pas les fenêtres de ce bâtiment, à travers d'étroits barreaux, que le père d'un tel fils et le fils d'un tel père contempleront ces vertes collines où se sont tant de fois arrêtés, mais en vain, les mélancoliques regards de tant de prisonniers ; mais, dans les montagnes où ils sont nés, tous deux pourront, je l'espère, prêter encore l'oreille au bruit des vagues du grand Atlantique. Tous deux pourront encore respirer l'air frais et pur du matin, et gravissant en liberté le sentier solitaire de la montagne, tous deux s'avanceront, entourés des plus douces rêveries et des plus suaves images de la liberté ; et si, dans ce pèlerinage plein de charme, l'âge a ralenti la marche du père, il s'appuiera sur le fils de celle qui, du haut du ciel, veille sur lui ; et s'arrêtant sur une hauteur, de loin il arrêtera son regard satisfait sur l'île dont la grandeur et la gloire seront à jamais associées à son nom.

«Messieurs, je mets toute ma confiance dans votre amour de la justice, dans votre amour de l'Irlande. Je vous demande un acquittement, Messieurs les jurés, non dans l'intérêt du pays, mais dans le vôtre. Le jour où vous prononcerez votre verdict, le jour où, d'une voix retentissante, au public en proie à l'anxiété la plus vive, un officier de la Cour proclamera l'innocence des prévenus, oh ! que de transports de joie sera naître cette bonne nouvelle ! Combien vous serez bénis et adorés, en quittant ces lieux, théâtre d'agitations et de passions, lorsque vous rentrerez dans vos foyers, vous contemplez avec calme et avec joie vos enfans, forts de votre conscience et contents de leur avoir légué un patrimoine de paix, en faisant comprendre au cabinet anglais que, pour pacifier le pays, il faut autre chose que des poursuites judiciaires.»

De bruyans applaudissemens accueillent cette péroraison de M. Sheil, qui paraît aussi fatigué qu'ému.

M. Moore.—Je serais charmé que la Cour voulut bien ajourner l'affaire à lundi. J'éprouverais une grande difficulté à porter la parole après M. Sheil.

La Cour s'ajourne à lundi.

—Dans l'audience du 20 janvier, la cour du banc de la reine, à Dublin, a entendu la déposition de M. Jackson, le correspondant irlandais du *Morning-Herald*. Ce témoin a donné lecture d'extraits de discours qu'il avait entendu prononcer dans divers meetings par les prévenus, mais quand les avocats des prévenus l'ont examiné, on n'a pas tardé à voir que sa déposition n'était point sténographe de profession ; que, souvent, il avait rédigé ses notes sur des renseignements que lui avaient fournis d'autres reporters, et qu'il les avait transmises ensuite au *Morning-Herald*.

Dans celle du 22, la cour a entendu les dépositions de trois personnes qui sont employées chez M. Holbrock, qui a imprimé divers documents concernant l'association pour le rappel. A deux heures, M. O'Connell et son fils ayant voulu se retirer pour se rendre à la réunion des membres de l'association pour le rappel dans Conciliation-Hall, l'avocat-général a déclaré qu'il s'opposait formellement à ce qu'ils se retirassent. En conséquence de cela M. O'Connell s'est hâté d'écrire à ses amis pour les prévenir de cet incident. La cour a entendu les dépositions de plusieurs témoins sur le meeting de Tullagh-More.

Tous les témoins entendus le 23, sont des agents de la force publique. Ces témoins ont assisté à divers meetings de l'association, avaient pris des notes sur les discours qui leur avaient paru les plus révolutionnaires. On ne croit pas que le procès dure aussi longtemps qu'on l'avait pensé d'abord.

FRANCE.

—Mardi, la cour d'assises de la Seine a prononcé dans les affaires de la *Gazette de France* et de la *Quotidienne*. La *Gazette*, jugée par défaut, a été condamnée à deux ans de prison et à six mille francs d'amende, la *Quotidienne*, jugée contradictoirement, a été condamnée à huit mille francs d'amende et à un an de prison.

ESPAGNE.

—Les nouvelles de Madrid du 17 ne confirment pas les bruits répandus sur la situation de Séville. L'autorité avait pu empêcher les manifestations projetées contre la loi des ayuntamientos. Cependant en Andalousie et en Galice, il se manifeste quelque disposition à résister à cette loi.

M. Olozaga vient d'adresser de Lisbonne, aux électeurs de Madrid, une lettre assez longue où il explique que s'il a quitté Madrid, il n'en était pas moins prêt à se présenter pour être jugé, lorsqu'il connaîtrait la forme dont on entendait procéder à son égard. Il avait écrit en ce sens à la commission des cortès ; mais les cortès étaient prorogés lorsque sa lettre arriva.

Ametler, et avec lui 22 officiers qui commandaient à Figuières, ont déjà passé sur le territoire français.

—La *Gazette de Madrid* publie un décret royal par lequel il est dérogé à celui qui fut rendu à Vittoria le 26 octobre 1841, par l'ex-régent Espartero, et qui privait S. M. la reine Christine de l'allocation qui lui était accordée par le budget, et qu'elle possédait à titre légitime comme étant désignée dans le contrat de mariage.

—Le fort de Figuières est au pouvoir des armées de la reine. Le 11 au matin la capitulation a été signée par le capitaine-général et Ametler. Le 12 le fort a été occupé par les troupes du gouvernement. La plupart des officiers d'Ametler ont pris des passeports pour la France.

GRÈCE.

—On écrit de Trieste, le 28 décembre, à la *Gazette d'Innsbourg* :

Les lettres d'Athènes, du 21 décembre, que nous recevons aujourd'hui, ne sont point rassurantes : une grande agitation régnait dans cette capitale, et les efforts soutenus de tous les amis de l'ordre, avaient pu seuls y maintenir la tranquillité. Une partie de l'armée qui a fait la révolution s'était imaginée pouvoir faire tout ce qui lui plairait, et comme elle s'est vue déçue dans son espoir, une foule de soldats se sont portés à des violences, et pour arrêter leurs excès on a cru devoir les tenir constamment occupés. Depuis plusieurs jours, les soldats ne peuvent quitter leur uniforme. De nombreuses patrouilles parcourent les rues ; 160 hommes forment une garde extraordinaire au palais de l'assemblée nationale ; mais les patrouilles elles-mêmes commencent souvent des violences. Le 11, on a tenté d'incendier la salle des séances de l'assemblée nationale. Le projet a heureusement échoué. Le 19, l'hôtel du ministre des affaires étrangères est devenu la proie des flammes. On prétend que ce malheur se rattache à la tentative sus-mentionnée, mais cela paraît mal fondé.

TUNIS.

—Des lettres de Tunis annoncent que le bey se prépare à se défendre vigoureusement contre les attaques de la flotte sarde.

PIERRE DE LA GASCA.

Il est bon de lire l'histoire, même après avoir lu Voltaire et ses successeurs. J'appelle ainsi plus de gens qu'on ne pense. Ne croyez pas que le crucifix ne soit jamais que la garde d'un poignard ; ne croyez pas surtout que les chrétiens aient couvert de cadavres les deux continents de l'Amérique. On vous l'a dit souvent ; mais c'est pourquoi je vous prie de ne pas le croire. J'abandonne les aventuriers qui portèrent les armes dans le Nouveau-Monde ; chacun sait quelles gens c'était : le rebut de l'Espagne et de la chrétienté. Ils pillaient et brûlaient au-delà des mers ; on les eût pendus chez eux, voilà toute la différence. Mais prenons Robertson, historien anglais et protestant, au premier mot qui lui échappe sur le clergé catholique, dans son *Histoire de l'Amérique*, c'est-à-dire dès qu'il s'agit véritablement de chrétiens.

« Du moment qu'on envoya en Amérique des ecclésiastiques pour instruire et convertir les naturels, ils supposèrent que la rigueur avec laquelle on traitait ce peuple rendait leur ministère presque inutile. Les missionnaires, se conformant à l'esprit de douceur de la religion qu'ils venaient annoncer, s'élevèrent aussitôt contre les maximes de leurs compatriotes à l'égard des Indiens, et condamnèrent les *repartimientos*, ou ces distributions par lesquelles on les livrait en esclaves à leurs conquérants, comme des actes aussi contraires à l'équité naturelle et aux préceptes du christianisme qu'à la saine politique. »

Et quel est l'ordre qui, le premier, se lève au nom de la charité et de l'Évangile ? Des moines qu'on nous a donnés pour des boute-feux de l'Inquisition, pour des satellites de bûchers : les Dominicains.

« En 1511, Montesino, un de leurs plus célèbres prédicateurs, déclama contre l'esclavage, dans la grande église de Saint-Domingue, avec toute l'impétuosité d'une éloquence populaire. Les officiers de la colonie se plaindrent du moins à ses supérieurs ; mais ceux-ci, loin de le condamner, approuvèrent sa doctrine comme également pieuse et contraire aux circonstances. » (Tom. I, p. 276 et 277.)

Parlerons-nous de Las Casas, que les philosophes ont daigné citer comme une exception dans le mal, tandis qu'il eût fait une exception contraire ? A Tlascala, Cortès, le sage, le profond, le grand Cortès, le héros du Nouveau-Monde après Colomb, après avoir inutilement sommé les Indiens d'embrasser la religion chrétienne, veut détruire leurs autels et renverser leurs idoles. Un seul homme parmi les Espagnols ose résister au conquérant, et flétrir ce faux zèle non seulement comme une injustice, mais comme une imprudence ; et cet homme est un prêtre chrétien, le père Barthélémy d'Olmeda, aumônier de l'armée. D'un bout à l'autre de son histoire, Robertson le protestant, lui dont la religion existait à peine en ce temps-là, n'a que des éloges pour ce glorieux sacerdoce catholique, dont le rôle s'est toujours soutenu au service du faible et de l'opprimé. Je sais bien qu'on va nous jeter Valverde à la tête, Valverde, le bouc émissaire des calomnies encyclopédiques, et qui pourrait d'ailleurs invoquer des circonstances atténuantes. Mais voulez-vous qu'il soit un scélérat ? Fort bien, je vous le livre. Valverde a-t-il couvert de corps morts ou de croix toute l'Amérique ? Le sang fut répandu par des brigands, les prêtres plantèrent les croix. Et parce qu'un historien a menti, bifferons-nous l'histoire ? N'enverrons-nous plus nos fils à l'école, parce qu'un professeur a calomnié la religion ?

J'en viens à mon héros dont les écrits populaires n'ont point parlé ; je ne

voudrais pas d'autre preuve qu'il mérite d'être connu. En 1544, la guerre civile enflammait le Pérou ; les conquérants se déchiraient entre eux. L'empereur Charles, touché des plaintes du Nouveau-Monde, que Las Casas et tant d'autres prêtres faisaient retentir au pied de son trône, venait de rendre de nouvelles lois qui renversaient la hideuse tyrannie imposée par des aventuriers à ses nouveaux sujets. Un gouvernement juste et régulier allait s'établir aux Indes : les concessions de terres (*repartimientos*) étaient réduites, les Indiens étaient affranchis du travail des mines, on fixait leurs impôts ; les terres indûment acquises retournaient à la Couronne. Les ministres de Charles s'effrayèrent des difficultés qu'allait soulever cette réforme, mais l'empereur persista. Un vice-roi partit pour l'exécution des nouveaux réglemens.

L'étonnement, la peur, l'indignation accueillirent cette mesure parmi les colons de la nouvelle Espagne, qui pour la plupart n'avaient que trop à la redouter. Ils se révoltent et prennent pour chef Gonzalez Pizarre, frère de François Pizarre, le premier conquérant du Pérou. Le vice-roi, homme violent et malhabile, trahi par les siens, est emprisonné. Le parti de Pizarre se grossit de tous les mécontents ; ce chef impose à la multitude par ses longs services, ses talents militaires et le nom qu'il porte : il demeure maître du pays. Mais par un revers de fortune, le vice-roi qu'on renvoyait en Espagne, est relâché par des officiers repentants ; il rassemble ses partisans dispersés et marche contre les révoltés à la tête d'une armée. Pizarre commandait les meilleurs soldats du Pérou, des vétérans de son frère François, endurcis aux fatigues de cette guerre ; il avait en outre d'excellents officiers. Le vice-roi est battu, percé de coups, et sa tête tranchée est exposée sur la place de Quito. Les hardis compagnons de Pizarre lui conseillaient alors de rompre avec l'empire et de se déclarer souverain. L'audace lui manqua. Il consentit à négocier avec la cour d'Espagne.

L'empereur était alors occupé en Allemagne contre la ligue de Smalkalde. L'Espagne était épuisée d'hommes et d'argent ; à défaut d'armée il fallait un négociateur ; mais quel homme ne fallait-il pas pour cette négociation ?

Il y avait alors en Espagne un vieux prêtre qui n'avait point d'emploi public, mais qu'on avait chargé en plusieurs occasions d'affaires difficiles. Il y avait réussi en déployant des qualités supérieures et rarement unies : une douceur évangélique et une fermeté inébranlable, des manières insinuantes et une franchise sans tache, une prudence consommée dans les plans et une vigueur inflexible dans leur exécution, enfin une probité au-dessus du soupçon. Pour tout dire, c'était à la fois un homme de génie et un bon prêtre. Tel était Pierre de La Gasca, dont l'histoire n'a conservé qu'un titre qui nous vient ici à merveille : il était Conseiller de l'Inquisition.

Le choix des ministres fut unanime, et l'empereur l'approuva hautement. Gasca, dans un âge avancé, d'une constitution faible et n'ayant jamais quitté son pays, ne craignit point, pour servir sa patrie et son souverain, d'affronter les fatigues d'un voyage au-delà des mers et le séjour d'un climat malsain. On lui offrit un évêché, il le refusa. On lui proposa des émolumens considérables, il ne les accepta point. Il pria seulement que le roi voulût bien prendre soin de sa famille durant son absence, et comme il n'allait exercer en Amérique qu'un ministère de paix et de charité, au lieu de cette armée et de ces trésors qui eussent appauvri sa patrie, Gasca n'emporta en partant que sa soutane et son bréviaire.

Mais ce même homme qui refusait des honneurs pour lui-même, exigea pour le succès de sa mission une autorité sans bornes qu'il fallut bien lui accorder, et l'on va voir s'il en abusa. C'est un admirable spectacle que de suivre dans le chaos apparent des choses humaines, la visible protection qui accompagne les vrais serviteurs de Dieu. Gasca débarque à Nombre-de-Dios ; un officier de marque s'y était posté avec un corps considérable pour s'opposer au débarquement des troupes royales. On voit arriver un homme seul, humblement vêtu, courbé par l'âge, simple, affable, la candeur sur le front, et qui ne parle que de concorde. Les armes tombent des mains des révoltés : ils n'ont plus pour ce prêtre que du respect. De bons citoyens un moment égarés, des victimes de la dureté de Pizarre, des colons alarmés sur les suites d'une rébellion so rangent bientôt autour de lui. Pizarre, irrité, veut défendre à Gasca l'entrée du Pérou ; en même temps il lui fait offrir secrètement cinquante mille *pezos* s'il consent à se retirer, et, s'il résiste, l'émissaire a l'ordre de se défaire de lui par le fer ou le poison. Dans tous les cas, l'approche de cet homme sans suite n'effrayait point Pizarre, qui pouvait alors réunir six mille Espagnols sous ses ordres, c'est-à-dire tout ce qu'il y avait alors au Pérou de vrais et vaillants hommes de guerre. Qu'arrive-t-il ? Hinojosa, ce même émissaire chargé de corrompre ou d'assassiner Pierre de La Gasca, s'épouvante d'un pareil crime et reconnaît publiquement son autorité émanée du trône ; les officiers d'Hinojosa l'imitent ; cet exemple entraîne d'autres Espagnols, et au moment même où Pizarre attend la nouvelle du départ ou de la mort de Gasca, il apprend que cet homme étrange est maître d'une flotte à Panama et des troupes qui s'y étaient portées contre lui. Transporté de fureur, il se prépare à l'exterminer ; mais auparavant il le fait juger publiquement à l'audience de Lima. On trouve Gasca coupable de haute trahison et on le condamne à la mort. Cette parodie judiciaire frappe les esprits de ces aventuriers ignorans qui remplissaient le Pérou. On crut marcher contre un traître, condamné légalement comme tel, et, de toutes parts, des soldats courent sous les drapeaux de Pizarre, qui se voit à la tête de mille hommes, corps considérable dans ces guerres du Nouveau-Monde, et le mieux équipé qu'on y eût encore vu.

Gasca cependant rassemble des troupes et dépêche sur les côtes du Pérou un petit nombre d'hommes qui répandent la nouvelle de l'amnistie générale

promise aux rebelles. Il prépare ainsi les esprits et se fait de nouveaux partisans. En même temps, et l'on serait tenté à chaque ligne de cette histoire de s'écrier avec Mme. de Sévigné : *Providence! Providence!* En même temps, un nommé Centeno, rival de Pizarre, déjà battu par lui, croit le moment favorable pour l'attaquer de nouveau. Il sort d'une caverne où il s'était réfugié, ramasse cinquante hommes, et emporte Cusco d'un coup de main; la garnison le suit en partie, il s'est fait une armée, et Pizarre étonné, voit marcher contre lui deux ennemis à la fois, l'un par mer, l'autre par terre. Il court à Centeno, et l'atteint à Huatima. La discipline de ses vieilles bandes, l'habileté de ses officiers l'emportent. Centeno est encore battu cette fois. Le traitement des vaincus fut atroce; et Pizarre, relevé par ce succès, voit son armée s'accroître.

Gasca venait de débarquer à la tête de cinq cents hommes; sa conduite paternelle produit l'effet accoutumé, les pays voisins de la mer se déclarent pour le roi. Le bon prêtre accueillait les rebelles comme des enfans égarés, et ne reprochait rien à personne; son désir ardent était d'apaiser le pays sans verser le sang. Il s'arrête à Xauxa pour tenter un nouvel accommodement avec Pizarre; en même temps il exerce ses soldats et les accoutume à la discipline, sur le point de les conduire contre des vétérans aguerris; mais Pizarre, enivré d'orgueil, repousse avec insulte les propositions d'un pareil ennemi. Gasca, poussé à l'extrémité, se met en marche.

Pizarre le méprise, le laisse passer et s'avancer jusqu'à quatre lieues de la capitale, comptant lui couper la retraite et l'écraser d'un coup. Carvajal, lieutenant de Pizarre, choisit le terrain et ordonne la bataille avec sa grande habileté. Les deux armées sont en présence, et le spectacle en était bien différent. Du côté de Pizarre, les soldats, enrichis par tant de conquêtes et de pillages, étaient vêtus de soie et de brocarts. Ce n'étaient que bannières, panaches, armes éclatantes et chevaux magnifiquement harnachés. On ne voyait de l'autre part que des rangs sévères, silencieux, couverts de fer et humblement commandés par un vieux prêtre. Le vénérable Pierre de La Gasca, accompagné de l'archevêque de Lima, des évêques de Quito et de Cusco, passait dans les rangs, bénissait les soldats et les encourageait au devoir.

L'action va commencer... Tout à coup un homme enfonce l'épée dans les flancs de son cheval et sort des bataillons de Pizarre. C'est l'un de ses principaux officiers, Cepeda, qui va se rendre à Gasca. Garcilasso de la Vega et d'autres officiers le suivent; l'armée rebelle, déconcertée, chancelle un moment: en moins d'une demi-heure elle est dispersée et passe à l'ennemi. Pizarre, demeuré seul avec quelques hommes, s'écrie:—Que nous reste-t-il donc? A mourir, lui dit un de ses vieux officiers. Mais Pizarre n'eut point ce courage, il se rendit. Ainsi fut exaucé le vœu constant de Gasca de ne point tremper les mains dans le sang de ses concitoyens.

Les cruautés ordinaires dans les guerres civiles de ce pays ne souillèrent point une si belle victoire. On ne punit que Pizarre et un petit nombre des principaux traîtres, qui eurent la tête tranchée. Mais la mission de Gasca n'était point finie. Il avait à calmer un pays agité par de longues discordes; il fallait occuper des troupes composées d'aventuriers dangereux. Gasca leur distribua le terrain conquis, et disposa d'une propriété qui passait un revenu annuel de deux millions de pesos, sans se réserver une obole. Chose étrange, qui ne surprend point ceux qui connaissent les hommes, mais qui doit faire pâlir ceux qui aspirent à les gouverner: les passions les plus mauvaises et les plus violentes éclatèrent contre cette distribution. Pierre de La Gasca fut accablé de calomnies et de menaces. Les mécontents cherchèrent un chef contre lui. Mais Gasca seul n'en fut point étonné; il avait tout prévu, et ne fut point pris en défaut. Voyant bien dès longtemps que le feu couvait sous la cendre, il se mit à l'œuvre avec patience. Il adoucit les mécontents par des gratifications, il fortifia l'autorité future, il établit une administration régulière; il prit des mesures pour défendre les Indiens de l'oppression et les faire instruire dans la vraie religion; il constitua toutes choses sur des bases durables. Jugeant alors qu'il lui était permis de rentrer dans la vie privée, il fit voile pour l'Espagne, et après avoir calmé une révolte terrible, après avoir conquis et restauré un royaume sans armée, sans flotte, sans argent, il remit le pied sur le sol de sa patrie, comme il était sorti, avec sa soutane et son bréviaire.

On le reçut avec l'admiration universelle que méritaient de telles vertus et de tels talents. L'empereur Charles lui témoigna sa reconnaissance et le fit évêque de Palencia, mais Pierre de La Gasca s'alla cacher aussitôt dans sa retraite, où il mourut. E. O.

P. S.—Nous essayerons de nous rendre au désir de notre correspondant S. E. dans notre prochain numéro.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

ON RECEVRA immédiatement des soumissions cachetées pour la bâtisse de l'ÉGLISE DE ST. TIMOTHÉE, qui doit avoir 126 pieds de long, sur 60 de large, les murs 35 pieds de haut, hors de terre; la SACRISTIE aura 36 sur 30 pieds à l'intérieur. Le tout sur la mesure française.

Les soumissions doivent être envoyées au curé du lieu, franchises de port, et sous le plus court délai possible.

LA CRISE MINISTÉRIELLE
L'HON. M. VIGER,

À vendre à la librairie du soussi-né. C. P. LEPROHON.

A LOUER!

UNE MAISON de pierre à trois étages faisant l'encoignure des rues Ste. Marie et Salaberry, avec jardin et dépendances, faubourg Québec.

AUSSI

UNE AUTRE MAISON en bois à deux étages faisant l'encoignure des rues St. Denis et Sherbrooke, Coteau-Barron, avec jardin et dépendances. Pour ces deux maisons s'adresser à l'ÉVÊQUE.

M. FRANÇOIS OUELLET, ci-devant chargé de collecter les arrérages pour rentes de bancs à la Cathédrale de cette ville, n'est plus maintenant autorisé à le faire. Il faudra désormais s'adresser à l'ÉVÊQUE.

AVIS PUBLIC.

ISIDORE GAUTHIER, âgé d'environ dix-sept ans, est parti de chez ses parents, à Deschambault, en l'année 1841. Depuis cette époque ils n'en ont eu aucune nouvelle. Aucune personne qui pourrait donner des renseignements sur son compte, rendrait service en adressant une lettre à

NICOLAS GAUTHIER,
Deschambault, district de Québec.

Québec, 29 janvier 1844.

Les papiers publiés dans le Bas-Canada, dans l'une et l'autre langue, voudraient-ils publier l'avertissement ci-dessus pendant quelque temps?

A VENDRE.

Au Bureau des Mélanges, et chez MM. les libraires de la ville, le CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE ET CIVIL pour l'année Bissextile 1844.

NOUVEAU ÉTABLISSEMENT DE RELIEUR.

LES SOUSSIGNÉS informent très-respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir UNE BOUTIQUE DE RELIEUR, dans la rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STARKE et Cie. et de LOUIS PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits.

CHAPELEAU et LAMOTHE.

Montréal, 10 novembre 1843.

EN VENTE À CE BUREAU,
PIERRE MANUEL

DU
L'ARCHEVÊQUE
Du Très-Saint et Immaculé

CŒUR DE MARIE,

Etablie dans l'église cathédrale de Montréal, le 7 février 1841.

QUATRIÈME ÉDITION EN CANADA,

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTRÉAL.

PETIT ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE, D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES pour faciliter aux enfans l'étude de la langue anglaise à l'usage des écoles du diocèse. 1ère. édition. Prix: 15 sols.

UNE FEUILLE contenant l'énoncé des obligations, des indulgences et des privilèges attachés à la CONFRÉRIÉ DU SCAPULAIRE, suivie du Billet d'Admission.

RÈGLEMENT DE LA CONGRÉGATION DES FILLES.

ÉTABLIE DANS PLUSIEURS PAROISSES DE CE DIOCÈSE.

RECUEIL DE LITANIES

A L'USAGE DES SŒURS DE CHARITÉ.

DES CARTE DE TEMPÉRANCES TOTALE ET PARTIELLE

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 4d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, Ptre.
PUBLIÉ PAR J. B. DUFUY, Ptre.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.